

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 07991

Numéro SIREN : 328 014 360

Nom ou dénomination : C M S EXPERTS ASSOCIES SOCIETE D'EXPERTISES COMPTABLES
ET DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2018 sous le numéro de dépôt 132162



1831957401

DATE DEPOT : 2018-12-17

NUMERO DE DEPOT : 2018R132162

N° GESTION : 1983B07991

N° SIREN : 328014360

DENOMINATION : C M S EXPERTS ASSOCIES SOCIETE D'EXPERTISES COMPTABL

ADRESSE : 74 avenue de Wagram 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2018/12/13

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

NATURE D'ACTE :

Greffe du Tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
17 DEC. 2018
Sous le N° : 132162

CMS EXPERTS ASSOCIES

Société à responsabilité limitée

74 avenue de Wagram
75017 PARIS

**Rapport du Commissaire à la transformation et du Commissaire aux comptes
sur la transformation de la société CMS EXPERTS ASSOCIES, société à
responsabilité limitée, en société par actions simplifiée**

CMS EXPERTS ASSOCIES

Société à responsabilité limitée

74 avenue de Wagram
75017 PARIS

Rapport du Commissaire à la transformation et du Commissaire aux comptes sur la transformation de la société CMS EXPERTS ASSOCIES, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision des associés en date du 12 décembre 2018, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Le total du chiffre d'affaires s'établit au 31 août 2018 à 2 551 K€ contre 2 802 K€ au 31 août 2017 soit une diminution de près de 9%. Le résultat d'exploitation ressort à 351 K€ au 31 août 2018 contre 279 K€ au 31 août 2017 soit une progression de 72 K€.
- Le montant des capitaux propres s'élève à 1 035 K€ au 31 août 2018 y compris un capital social de 200 000 € après prise en compte du résultat réalisé sur l'exercice. La trésorerie hors valeurs mobilières de placement se monte à 400 K€ au 31 août 2018 contre 73 K€ au 31 août 2017.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Dijon, le 13 décembre 2018

Le Commissaire aux Comptes et Commissaire à la Transformation

Exco Socodec



Pierre VIEILLARD